



ARRÊTÉ N° 119/2020 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-10,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,
- Vu la construction d'une salle polyvalente dans le cadre de la restructuration en mairie du bâtiment de l'ancienne mairie-école place des Tilleuls à OLWISHEIM,
- Vu la demande présentée le 7 janvier 2020 par la Mairie d'Olwisheim, 3 place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM, de mettre à disposition des entreprises intervenantes, la partie sud de la place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM pour le stockage et le déchargement de matériel,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation et prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire, dans le cadre des travaux d'agrandissement,
- Considérant le stockage et le déchargement de matériels de chantier et qu'il y a lieu de sécuriser les piétons et les usagers,
- Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'accès et le stationnement sur la partie sud de la place des Tilleuls sont interdits. Excepté sur autorisation de la Mairie, les entreprises intervenantes sont autorisées à occuper la partie sud de la place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM pour le stockage et le déchargement de leur matériel à partir du 10 janvier 2020 et pendant toute la durée du chantier.

Article 2 :

La Mairie d'Olwisheim est chargée de la mise en place de la signalisation et est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 :

Les droits des riverains et des tiers restent expressément réservés.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (arretes.sdis@sdis67.com)
- Les entreprises concernées
- Pour affichage

Fait à Olwisheim le 8 janvier 2020

Le Maire,
Alain RHEIN

